

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 25/09/2024

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jenniches

Prénom : Isabelle

Signé le : 04/10/2024 08:34:51

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Jeune&Rose : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Jeune&Rose.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FNMNS : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention FNMNS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2024
Réuni le : 26/09/2024
Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 23/09/2024.
Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.
Avis favorable
Avis défavorable
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 25/09/2024

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	5
Contre :	4
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2024
Réuni le : 26/09/2024
Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ST Michel : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat St Michel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2024
Réuni le : 26/09/2024
Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Repetto : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat Repetto.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
 ACADEMIE DE BORDEAUX
 LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
 AVENUE JULES FERRY
 24300 NONTRON
 Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PMI : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat PMI.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Laboratoire du bain : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat Laboratoire du bain.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EHPAD : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat EHPAD.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0240021T
 ACADEMIE DE BORDEAUX
 LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
 AVENUE JULES FERRY
 24300 NONTRON
 Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
 Numéro d'enregistrement : 16
 Année scolaire : 2024-2025
 Nombre de membres du CA : 25
 Quorum : 13
 Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 16/09/2024
 Réuni le : 26/09/2024
 Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

JPPJV : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat JPPJV.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0240021T
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CWD : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat CWD.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0240021T
 ACADEMIE DE BORDEAUX
 LYCEE POLYVALENT ALCIDE DUSOLIER
 AVENUE JULES FERRY
 24300 NONTRON
 Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2024

Réuni le : 26/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : 14

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

La décision budgétaire modificative n° 14 est soumise au vote du conseil d'administration.
 Les DBM n° 10 à 13 sont présentées pour information.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0